



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 06 septembre 2021 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BARRAULT Didier, M. BELLIN Jérôme, M. BOUCHET Roland, M. CHAMPIGNY Alain, Mme GENAIVRE Isabelle, M. GREGOIRE Philippe, Mme GREMILLON Maryse, Mme GUILLET Angéline, Mme JUCHAULT Alexandra, M. LACOMBE François-Xavier, M. MAYORAL Jean-Pierre, M. MONTOUX Johan, M. ROY Quentin, Mme SICARD Mélanie.

Excusé(s) : Mme RAS Anaïs.

Secrétaire de séance : M. BARRAULT Didier.

Président de séance : M. BOUCHET Roland.

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 19 juillet 2021.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SUIVANT DELIBERATION N° 2020-038 DU 15 JUIN 2020 :

- N° 2021-029 du 21.07.21 : acceptation du devis de la S.A.R.L DELAGE AMENAGEMENTS d'un montant de 5 250,00 € H.T. soit 6 300,00 € T.T.C., pour la réalisation de travaux d'amélioration acoustique de la salle du conseil municipal.
- N° 2021-030 du 21.07.21 : acceptation du devis de la S.A.R.L DELAGE AMENAGEMENTS d'un montant de 3 150,00 € H.T. soit 3 780,00 € T.T.C., pour la réalisation de travaux d'amélioration acoustique de la salle des associations.
- N° 2021-031 du 21.07.21 : acceptation du devis de WURTH France SAS d'un montant 507,60 € H.T. soit 609,12 € T.T.C., pour la fourniture et livraison d'un module supplémentaire n° 3 pour l'échafaudage roulant destiné aux services techniques.
- N° 2021-032 du 21.07.21 : acceptation de la proposition commerciale du BUREAU VERITAS EXPLOITATION d'un montant de 200,00 € H.T. soit 240,00 € T.T.C., relative au contrat de vérification périodique des installations électriques du salon de coiffure.
- N° 2021-033 du 21.07.21 : acceptation de l'offre bancaire de financement d'un montant de 400 000,00 €, de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, au taux fixe de 0,83 % sur une durée de 20 ans, à échéances constantes trimestrielles, avec 600,00 € de frais de dossier.
- N° 2021-034 du 22.07.21 : acceptation des avenants suivants au marché public de travaux d'aménagement et mise aux normes du groupe scolaire Paul Baudrin :

LOTS	ENTREPRISES	AVENANT 1		AVENANT 2	
		MONTANT			
		H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
01 - VRD	PIGEON TP LOIRE ANJOU	8 086,33 €	9 703,60 €		
03 - charpente bois bardage	SAS JEAN ROBERT	808,00 €	969,60 €		
05 - menuiseries extérieures aluminium	FABRIX S.A.R.L.	3 032,54 €	3 639,05 €		
06 – menuiseries intérieures	M.3.C.	1 035,00 €	1 242,00 €	1 320,16 €	1 584,19 €
09 – carrelage faïence	BATISOL PLUS			964,70 €	1 157,64 €

10 – revêtements de sols souples	S.A.R.L. LE BARON	1 101,86 €	1 322,23 €		
11 – peinture revêtements muraux	E.U.R.L. JARASSIER FILS	1 267,04 €	1 520,45 €		
12 – chauffage ventilation plomberie	S.A.R.L. AMIBAT	443,20 €	531,84 €	4 190,80 €	5 028,96 €

- N° 2021-035 du 23.07.21 : acceptation de l'avenant n° 1 **négatif** – lot 02 – gros œuvre – à CONTIVAL S.A.R.L. de - 2 863,39 € H.T. soit - 3 436,07 € T.T.C., relatif au marché public de travaux d'aménagement et mise aux normes du groupe scolaire Paul Baudrin.
- N° 2021-036 du 09.08.21 : acceptation du devis de la Société VEDIF d'un montant de 694,21 € H.T. soit 833,05 € T.T.C., pour la fourniture et livraison d'un vestiaire individuel propre de 3 cases ainsi que de 3 bancs, pour les agents travaillant dans la nouvelle cantine.
- N° 2021-037 du 09.08.21 : acceptation du devis de MANUTAN COLLECTIVITES SAS d'un montant de 717,80 € H.T. soit 861,36 € T.T.C., pour la fourniture et livraison de rayonnages pour l'entreposage dans la nouvelle cantine.
- N° 2021-038 du 26.08.21 : acceptation des devis de MOBIDECOR SAS d'un montant de 3 412,76 € H.T. soit 4 095,32 € T.T.C., et de 5 454,90 € H.T. soit 6 545,88 € T.T.C pour la fourniture et livraison de tables et chaises pour la nouvelle cantine.
- N° 2021-039 du 26.08.21 : acceptation du devis du GROUPE BENARD SAS d'un montant de 41 880,00 € H.T. soit 50 256,00 € T.T.C., pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un nouvel équipement de cuisine pour la nouvelle cantine.
- N° 2021-040 du 06.09.21 : acceptation des avenants suivants au marché public de travaux d'aménagement et mise aux normes du groupe scolaire Paul Baudrin :

LOTS	ENTREPRISES	AVENANT 1		AVENANT 2	
		MONTANT			
		H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
02 - gros œuvre	S.A.R.L. CONTIVAL	156,02 €	187,22 €		
07 - ouvrages de plaques de plâtre	S.A.S. CPM DUBOIS	462,47 €	554,96 €	1 150,40 €	1 380,48 €

2021-048 LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION

Monsieur le Maire propose d'exonérer tous les immeubles à usage d'habitation à hauteur de 50%, en effet, depuis le 24 juin 1992, il n'y avait plus aucune exonération, ainsi ce taux permettrait d'établir un intermédiaire.

Après explications complémentaires et débat avec les élus, un consensus sur le maintien d'une part d'exonération soit appliqué sur la part communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 50 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation,
- charge le Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2021-049 ACCUEIL JEUNES – MODIFICATION DES TARIFS DES VACANCES D'ETE DE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs des vacances d'été de 2021 comme ci-dessous, suite aux activités remplacées par manque de participants :

AGES	ACTIVITES	TARIFS / ENFANT
De 12 à 17 ans	Piscine	1,00 €
	Family Parc	12,00 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- du déploiement de la dématérialisation de l'application du droit des sols à compter du 1^{er} janvier 2022, ainsi toutes les communes devront être en capacité de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, puisque les administrés pourront saisir eux-mêmes leur dossier à partir d'un espace dédié.
- que l'Association Accord' D'Vous a fait la demande pour la mise en place des tables et des chaises dans la salle polyvalente, par les agents communaux, lors des après-midi dansant. Ces derniers seraient d'accord qu'un supplément au tarif de la location de la salle polyvalente soit appliqué. Lors du prochain conseil il sera proposé d'adopter une cotisation à 1500 € / an au lieu de 1300 € / an actuellement.
- que le dossier d'aide sociale est toujours en cours, en raison de l'impossibilité de joindre les intéressés.
- qu'un nouveau dossier d'aide sociale est arrivé.
- que malgré un faible taux de participation, le repas des aînés du dimanche 17 octobre 2021 est maintenu, qu'il sera nécessaire de trouver rapidement un traiteur puisque trois d'entre eux ont déjà arrêté leur activité.
- que le contrat de travail du contractuel au service technique est prolongé d'un mois.

Monsieur François-Xavier LACOMBE apporte des précisions sur la manifestation du 12 septembre prochain organisée par le Comité des Fêtes d'Aslonnes : « Les voitures au grand cœur » qui comprend une exposition de voitures anciennes avec des baptêmes possibles, des animations et précise que les fonds récoltés iront à l'association « un hôpital pour les enfants ».

Monsieur le Maire précise que des arrêtés relatifs à la circulation ont été pris.

Monsieur Alain CHAMPIGNY fait un point sur les travaux du groupe scolaire. Madame Isabelle GENAIVRE demande où mangent les enfants depuis la rentrée. Monsieur Le Maire répond que les repas sont confectionnés et servis dans les nouveaux locaux.

Monsieur le Maire a précisé qu'il manque simplement des étagères pour les ingrédients et la vaisselle ainsi que des tables de travail. Madame Isabelle GENAIVRE demande pourquoi la garderie est toujours dans la salle des fêtes. Monsieur le Maire répond que la garderie n'était pas prioritaire dans la remise en état des locaux pour la rentrée scolaire du fait du délai de livraison des travaux et surtout que son installation provisoire dans la salle des fêtes est efficace. Il propose à ceux qui le souhaitent, une visite des locaux un mercredi soir après le 15 septembre. Il précise également que 75 % des bâtiments de l'école ont été remis à neuf.

Madame Alexandra JUCHAULT précise que le suivi du chantier a été un travail conséquent et important, avec une réunion hebdomadaire sur place avec la maîtrise d'œuvre et les entreprises. Très compliqué jusqu'à la rentrée scolaire pour tout remettre en place et figoler. Bravo à l'équipe municipale

Fait à ASLONNES, le 09 septembre 2021
Le Maire,
Roland BOUCHET

